Avis public

Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

DEMANDES DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

Le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **mardi 4 juin 2013 à 19 heures**, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, étudiera les demandes de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relative aux immeubles suivants :

5207 – 5209, rue Saranac
4365 - 4367, avenue Harvard
4664 – 4666, avenue Coolbrook

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Toute personne intéressée peut également faire parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le lundi 13 mai 2013, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet et disponible dans les bureaux Accès Montréal. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, au 514 872-5160.

DONNÉ À Montréal, le 1er mai 2013.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement